



COMMUNIQUEZ



DIFFUSEZ  
AVEC

**Gazette26**

LES NEWS ▾

(actualite/l-actualite-de-la-drome/xtoutes/1/1.html)

VOS INFOS ▾

(actualite/l-actualite-de-la-drome/xvos-news/1/1.html)

STAGES ▾

(http://www.gazette26.com/actualite/l-actualite-de-la-drome/xstages/1/1.html)

LE MAGAZINE ▾

(le-magazine/articles/0/0/1.html)

Web-TV ▾

(26tv/web-tv-entreprises-de-la-drome/0/1/0/tous.html)

LES PROFESSIONNELS ▾

(entreprises-et-commerces/toutes/tous-secteurs/0/1/toutes.html)

AUTRES... ▾

(les\_produits.asp)

[Les news](#)

[Retour](#)

## Intervention du Maire sur les compteurs Linky : « la liberté de choix doit prévaloir » (http://www.gazette26.com/article/intervention-du-maire-sur-les-compteurs-linky--la-liberte-de-choix-doit-prevaloir--publie-le-16-Novembre-2017/1/1710.html)

🕒 Publié le 16 Novembre 2017 à 16:31 | 0 🗨️ | 120 👁️ | **HABITAT**  
(HTTP://WWW.GAZETTE26.COM/ACTUALITE/LES-NEWS-DE-DROME/HABITAT/1.HTML) | VALENCE ()



(https://www.facebook.com/Gazette26-1882310461785446/)



(http://www.gazette26.com/rss/feed1.xml)

Pour publier un événement, une information locale, un communiqué de presse, une présentation de votre activité, contactez-nous :  
contact@gazette26.com  
(mailto:contact@gazette26.com)

ou bien créez votre news :

**PUBLIER UNE INFO...**

### Inscription à la newsletter

Pour recevoir les dernières infos chaque semaine, indiquez-nous votre email :

Envoyer



**Le Maire prend un arrêté demandant à Enedis la prise en considération d'un éventuel refus, de la part des usagers, de l'installation des compteurs Linky dans leur logement.**

« De nombreux habitants de Valence expriment leurs préoccupations face à l'installation des nouveaux compteurs communicants Linky.

Je tiens tout d'abord à rappeler que la Ville de Valence a transféré la compétence de la distribution publique d'électricité à Energie SDED, Autorité organisatrice de ce réseau de distribution (AOD).

Le Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (SDED) a, quant à lui, confié l'exploitation de ce réseau à Enedis dans le cadre d'un contrat de concession.

Par conséquent, et comme le confirme la position constante de l'Etat ainsi que la jurisprudence sur ce sujet, la commune "n'a plus vocation à intervenir en la matière".

A partir du moment où elle transféré la compétence AOD, "la commune n'est plus compétente pour agir" comme le confirme sans ambiguïté une note de la Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur à destination des préfetures.

Pour autant, j'ai signé ce jour un arrêté demandant à Enedis de prendre en

compte le refus expressément exprimé par tout abonné valentinois de voir remplacer le compteur qui équipe son logement.

Il me paraît en effet de bonne méthode et de bon sens de prendre en considération la volonté exprimée, en conscience, par les usagers qui, pour des motifs qui leur sont propres, ne souhaitent pas que leurs logements soient équipés de ces dispositifs de comptage communicant.

Si sa valeur juridique paraît relative, j'ai souhaité néanmoins, par cet arrêté, témoigner de mon attachement au respect des principes de liberté de choix et de consentement qui doivent prévaloir à l'installation de ce type d'équipement dans les foyers valentinois. »

**Nicolas Daragon**

Maire de Valence

Vice-président de la Région

Mots clés : [linky \(tags/linky/1.html\)](#) ,

[Tweet \(https://twitter.com/share\)](https://twitter.com/share)

[Commenter \(divers.asp?mode=commenter&nw\\_id=1710\)](#)  Envoyer

[\(divers.asp?mode=envoyer\\_article&letype=news&ID=1710\)](#)